

Principaux constats en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la pollution de l'air atmosphérique, un problème persistant dans la région

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions françaises les plus émettrices de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxyde d'azote (NO_x), de particules fines (PM₁₀), de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et de dioxyde de carbone (CO₂). Elle se caractérise ainsi par une forte pollution industrielle et urbaine, conséquence d'une forte concentration industrielle sur certains territoires de la région, d'un fort taux d'urbanisation, de l'augmentation de l'usage du véhicule individuel, d'un réseau routier très dense et de la présence de reliefs favorisant la stagnation des masses d'air. Du fait des conditions climatiques qui y règnent, elle est également une des régions d'Europe les plus touchées par la pollution photochimique à l'ozone.

De ce fait, la région est concernée par une pollution de l'air répétée et continue. Cette exposition chronique aux polluants présents dans l'air – l'ozone, les particules fines et l'oxyde d'azote principalement – a des effets à long terme sur la santé. En plus de la pollution chronique, la région est également concernée par des pics de pollution qui se caractérisent par une augmentation temporaire et conséquente de la concentration de polluants dans l'air. Lorsque celle-ci se situe au-dessus des seuils reconnus par les autorités sanitaires comme des limites à ne pas dépasser au risque de préjudices pour la santé humaine, on parle de pics de pollution. Dans la région, les pics de pollution se produisant en saison estivale sont généralement dus à une concentration excessive d'ozone dans l'air tandis que les pics de pollution se produisant en hiver sont dus à des concentrations élevées de particules fines. En 2016, les concentrations de particules et d'ozone ont dépassé les valeurs réglementaires journalières respectivement 19 jours et 14 jours.

En 2016, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 300 000 personnes résidaient dans une zone dépassant la valeur limite pour la protection de la santé. Ce chiffre s'élevait à près de 4 millions de personnes en considérant les lignes directrices de l'OMS. Les populations les plus exposées vivent dans les centres urbains, proches des grands axes ou à proximité de sites industriels près desquels l'effet «cocktail» (mélange de polluants) est le plus important (zone de l'étang de Berre).

La pollution atmosphérique aggrave les symptômes asthmatiques et constitue un facteur de risque d'affections cardio-vasculaires (aggravation des insuffisances cardiaques, favorisation de l'infarctus du myocarde, de l'angor, des arythmies, etc.) et de certains cancers (cancer du scrotum, de la vessie, du poumon, etc.). L'exposition à l'ozone provoque de la toux, une gêne respiratoire ainsi qu'une douleur à l'inspiration profonde, quel que soit le niveau d'exposition. Certaines populations sont plus sensibles aux effets de la pollution, comme les jeunes enfants, les personnes asthmatiques, celles souffrant de maladies respiratoires chroniques (bronchite chronique par exemple) ou de maladies cardio-vasculaires (insuffisance coronarienne, etc.). D'après l'étude EQIS (Évaluation qualitative de l'impact sanitaire)³ menée par Santé Publique France, la pollution atmosphérique en France peut engendrer une perte d'espérance de vie pouvant dépasser 2 ans dans les villes les plus exposées. Les villes moyennes et petites ainsi que les milieux ruraux sont aussi concernés (en moyenne, 9 à 10 mois d'espérance de vie sont estimés perdus).

◆ LES ÉMISSIONS LIÉES AUX TRANSPORTS

La région accueille deux des trois plus importants aéroports provinciaux avec celui de Lyon (Marseille-Provence et Nice-Côte d'Azur), le port autonome de Marseille (premier port français et méditerranéen), d'importantes infrastructures routières et autoroutières et une ligne ferroviaire à grande vitesse la reliant à Paris. De plus, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille chaque année plus de 30 millions de touristes.

En 2015, les transports routiers représentaient 52 % des émissions d'oxydes d'azote (NO_x), 28 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et 26 % des émissions de particules fines (PM₁₀) dans la région (Emiprox - inventaire des émissions – données 2015). Excepté pour le plomb, le cuivre et le dioxyde de soufre, le transport routier représente au moins 80 % des émissions totales liées à l'ensemble des transports dans cette région.

◆ LES ÉMISSIONS ISSUES DU SECTEUR AGRICOLE

En 2015, 20 340 exploitations agricoles ont été recensées dans la région, dont les trois quart (75 %) étaient des petites ou moyennes exploitations, contre 61 % en France. En 2015, 18,2 % de la surface agricole

3. invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2016/Impacts-de-l-exposition-chronique-aux-particules-fines-sur-la-mortalite-en-France-continentale-et-analyse-des-gains-en-sante-de-plusieurs-scenarios-de-reduction-de-la-pollution-atmospherique

